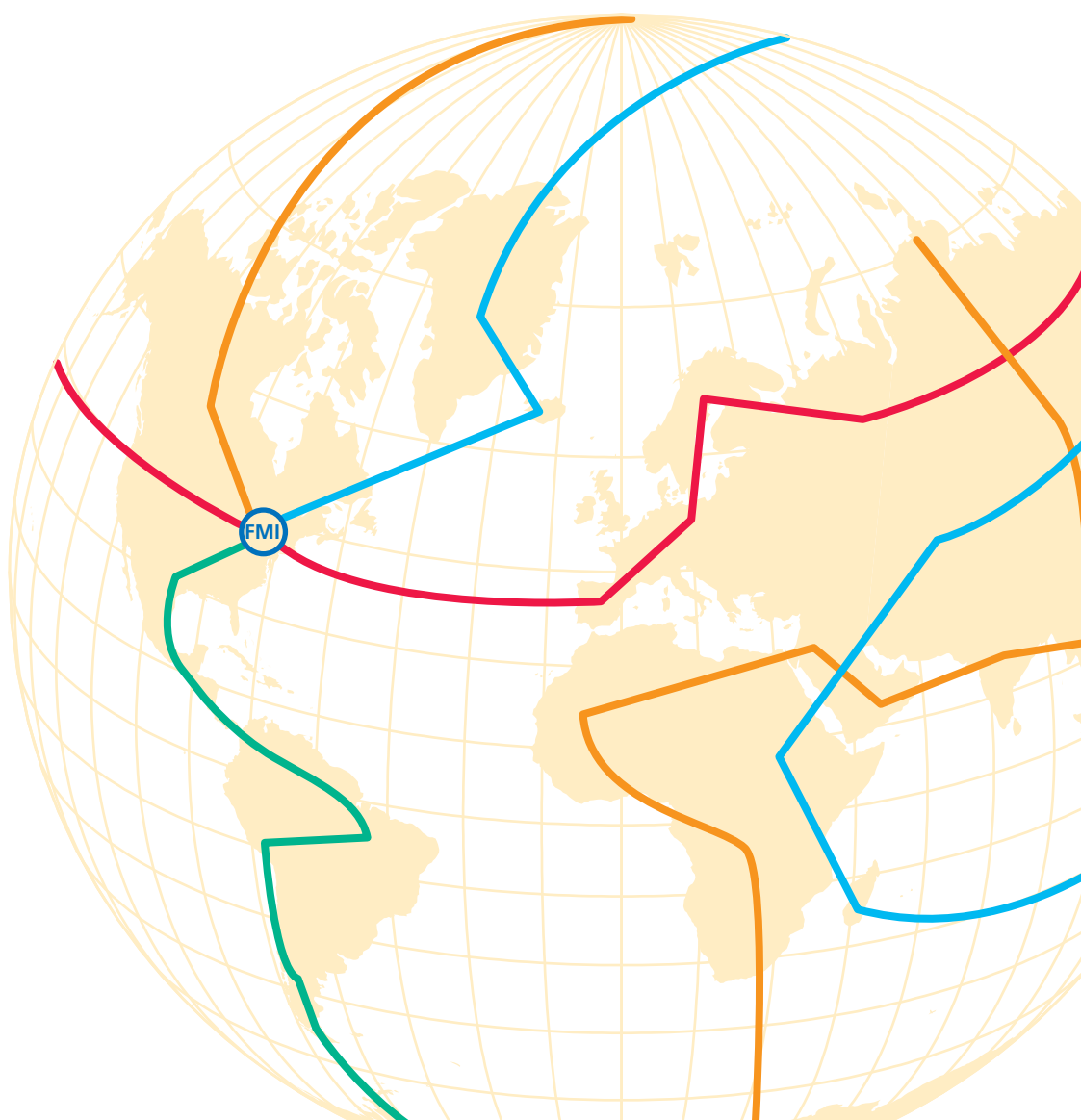
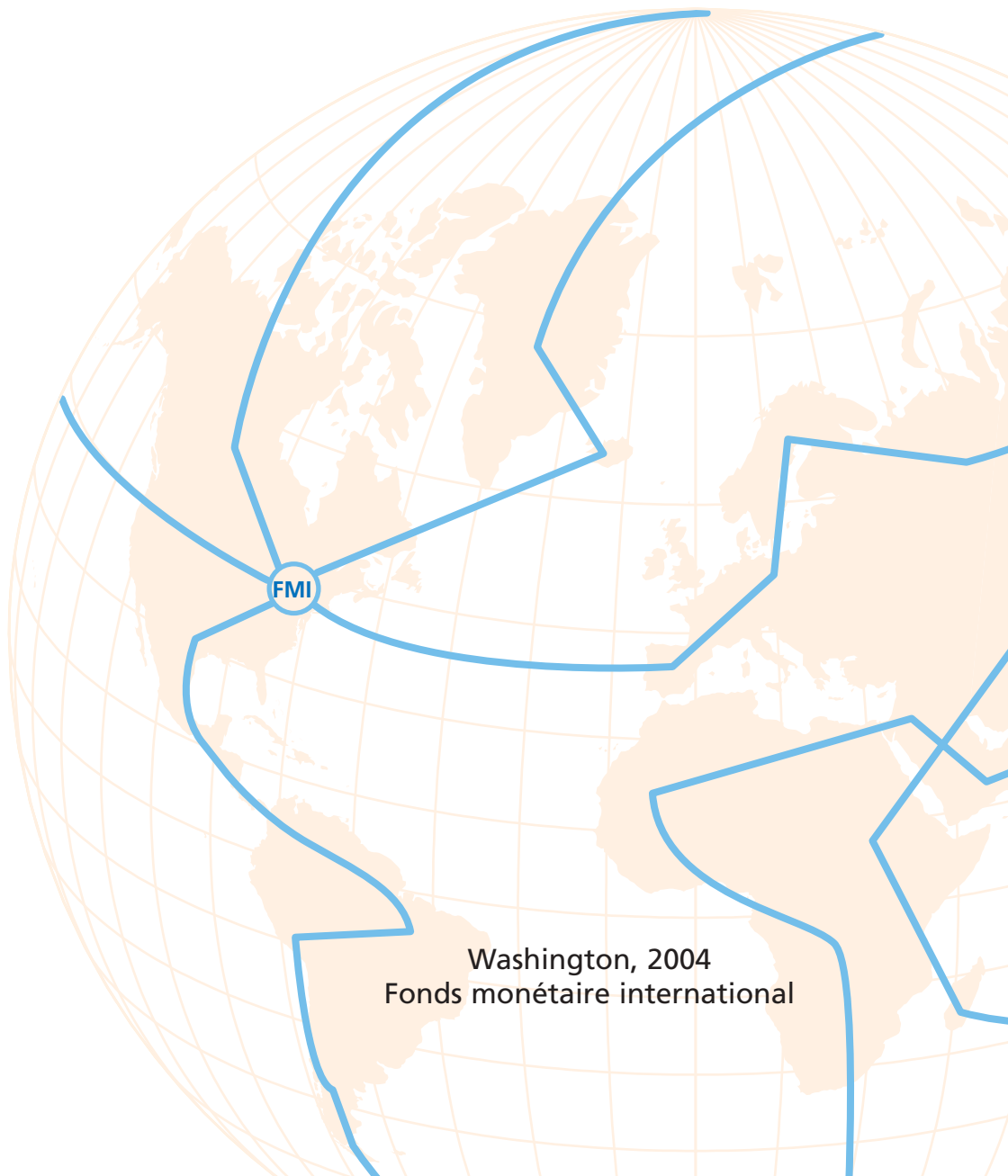


# Qu'est-ce que le Fonds monétaire international?



---

# Qu'est-ce que le Fonds monétaire international?





© 2004 Fonds monétaire international

Publié sous la direction de  
Jeremy Clift

Production : Division des services multimédias du FMI  
Couverture et conception : Luisa Menjivar  
Composition : Julio R. Prego, Joseph A. Kumar,  
Alicia Etchebarne-Bourdin

*Édition française*  
Division française  
Services linguistiques

Traduction : Thierry Lopinot & Jeanne Bouffier  
Correction & PAO : Van Tran

ISBN 1-58906-390-2

Révisé en juillet 2004

Pour la commande des publications du FMI, s'adresser à :  
International Monetary Fund, Publication Services  
700 19th Street, N.W., Washington, DC 20431 (U.S.A.)  
Téléphone : (202) 623-74    Télécopie : (202) 623-7201  
Messagerie électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org)  
Internet : <http://www.imf.org>



## TABLE DES MATIÈRES

iv	Préface
2	Le FMI en quelques mots
6	S'adapter à de nouveaux défis
8	Les origines du FMI
13	Qui prend les décisions au FMI?
16	D'où viennent les ressources du FMI?
19	Comment le FMI sert-il les États membres?
30	Temps forts de l'évolution des prêts du FMI
36	Renforcer le système monétaire et financier international
46	Nouvelle approche de la lutte contre la pauvreté
Encadrés	
5	La politique macroéconomique et financière, mission essentielle du FMI
11	Les buts du FMI
18	Qu'est-ce que le DTS?
27	Principaux mécanismes de financement du FMI
50	Formulation des stratégies de réduction de la pauvreté




## Préface

Le Fonds monétaire international est fréquemment évoqué par les médias, mais son rôle et ses fonctions sont souvent mal compris. La présente brochure s'efforce de dissiper ces malentendus.

De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site Internet du FMI ([www.imf.org](http://www.imf.org)), où sont affichés notamment le texte intégral de son *Rapport annuel*, les numéros bimensuels du *Bulletin du FMI* et son *Supplément annuel*, ainsi que diverses fiches techniques, brochures et autres publications.

Cette brochure a été préparée par le Département des relations extérieures du FMI.



**Le FMI est une organisation regroupant 184 pays. Il a pour mission de promouvoir la coopération monétaire internationale, de garantir la stabilité financière, de faciliter les échanges internationaux, de contribuer à un niveau élevé d'emploi et à la stabilité économique et de faire reculer la pauvreté.**



## Le FMI est gouverné par ses 184 États membres

Le Fonds monétaire international a été créé par un traité entré en vigueur en 1945 pour favoriser la mise en place d'une économie mondiale solide. Il a son siège à Washington et est gouverné par 184 États membres, ce qui lui donne une dimension quasi universelle.

Le FMI occupe une **position centrale** dans le système monétaire international — c'est-à-dire dans le système des paiements internationaux et des taux de change entre les monnaies nationales qui permet les transactions internationales.

L'institution a pour but de **prévenir les crises** systémiques en encourageant les pays à adopter des politiques économiques saines; comme son nom l'indique, elle est en même temps un **fonds** auquel les États membres qui ont des besoins de financement temporaires peuvent faire appel pour remédier à leurs problèmes de balance des paiements.



# Une institution mondiale

## Le FMI en quelques mots

Selon ses **Statuts**, le FMI a pour **buts** de promouvoir l'expansion harmonieuse du commerce mondial et la stabilité des changes, de décourager le recours aux dépréciations concurrentielles et de faciliter la résolution ordonnée des problèmes de balance des paiements. Pour s'acquitter de sa mission, le FMI

- **suit** l'évolution de la situation et de la politique économiques et financières dans les États membres ainsi qu'au niveau mondial et, fort de ses soixante années d'expérience, donne des **conseils** aux États membres dans le domaine économique. Ainsi :



*À l'issue de son examen annuel de l'économie japonaise en 2003, le Conseil d'administration du FMI a invité le Japon à adopter une approche globale visant à redynamiser son secteur financier et des entreprises, s'attaquer à la déflation et corriger les déséquilibres budgétaires.*



*Le FMI a félicité le Mexique en 2003 pour sa bonne gestion de l'économie, tout en signalant que des réformes structurelles de la fiscalité, du secteur de l'énergie, du marché du travail et de l'appareil judiciaire étaient nécessaires pour promouvoir la compétitivité du pays sur la scène internationale.*



*Dans l'édition du printemps 2004 des Perspectives de l'économie mondiale, le FMI a souligné qu'il était nécessaire de corriger de manière ordonnée les déséquilibres mondiaux, notamment le lourd déficit courant des États-Unis et les excédents dans d'autres pays, au fur et à mesure que la conjoncture économique mondiale s'améliorait et évoluait vers des taux d'intérêt plus élevés.*

Le FMI travaille pour la prospérité de tous en favorisant

- l'expansion harmonieuse du commerce mondial
- la stabilité des changes
- le renoncement aux dépréciations concurrentielles
- la résolution ordonnée des problèmes de balance des paiements





- **accorde des prêts** aux États membres qui ont des difficultés de balance des paiements, non seulement pour les aider temporairement, mais aussi pour étayer les politiques d'ajustement et de réforme qu'ils mènent en vue de remédier à leurs problèmes. Par exemple :



*Au cours de la crise asiatique de 1997–98, le FMI a agi promptement pour permettre à la Corée de consolider ses réserves. Il a engagé 21 milliards de dollars pour l'aider à réformer son économie, à restructurer le secteur financier et celui des entreprises et à se remettre de la récession. En quatre ans, l'économie coréenne s'est suffisamment redressée pour que le pays puisse rembourser les prêts contractés tout en reconstituant ses réserves.*



*En octobre 2000, le FMI a approuvé l'octroi d'un prêt supplémentaire de 52 millions de dollars en faveur du Kenya. Ce prêt, qui doit aider le pays à faire face à une grave sécheresse, s'inscrit dans un accord triennal d'un montant de 193 millions de dollars au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, guichet de prêts concessionnels en faveur des pays à faible revenu.*

- fournit aux administrations publiques et à la banque centrale des États membres une **assistance technique** et une formation dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Ainsi :



*Après l'effondrement de l'Union soviétique, le FMI a aidé les États baltes, la Russie et d'autres pays issus de l'ex-URSS à doter leur banque centrale d'un système de trésorerie dans le cadre de la transition de la planification centrale à l'économie de marché.*

Seule organisation internationale chargée, dans le cadre de sa mission, de s'entretenir de politique économique avec la quasi-totalité des pays du monde, le FMI est l'**enceinte** privilégiée pour débattre des politiques économiques nationales en les replaçant dans le contexte mondial, mais aussi de questions importantes pour la stabilité du système monétaire et financier international. Ces questions concernent notamment les régimes de change, les mesures à prendre pour éviter de déstabiliser les flux de capitaux internationaux et l'élaboration de normes et codes universellement reconnus dans le domaine de la politique et des institutions économiques.

#### Encadré 1

#### La politique macroéconomique et financière, mission essentielle du FMI

Le FMI suit la politique conduite par les États membres, en s'intéressant avant tout aux résultats d'ensemble de l'économie. Ceux-ci — qualifiés souvent de **performances macroéconomiques** — concernent les dépenses globales (et ses principales composantes, telles que les dépenses des consommateurs et l'investissement des entreprises), la production, l'emploi, l'inflation et la balance des paiements, autrement dit le solde des transactions de l'État membre avec le reste du monde.

Le FMI se concentre sur la **politique macroéconomique** — finances publiques, taux d'intérêt, monnaie et crédit, taux de change — et sur la politique relative au **secteur financier**, c'est-à-dire surtout la régulation et le contrôle des banques et des autres établissements financiers. En outre, le FMI est attentif à l'évolution des **politiques structurelles** qui ont un impact macroéconomique, telles que la politique du marché du travail, qui influe sur l'emploi et les salaires. Le FMI conseille les États membres sur les améliorations qu'ils peuvent apporter dans ces domaines pour atteindre leurs objectifs d'emploi élevé, de faible inflation et de croissance soutenue et durable, c'est-à-dire susceptible de se poursuivre sans créer de problèmes d'inflation ou de paiements extérieurs.

En s'attachant à renforcer le système financier international et à accélérer le recul de la pauvreté, et en favorisant l'application de politiques économiques saines par les États membres, le FMI contribue à ce que la mondialisation soit au service de tous.



Le FMI a aidé sans tarder les pays touchés par la crise financière asiatique de 1997–98.



Les mutations que l'économie mondiale a connues depuis 1945 ont conduit le FMI à infléchir ses activités et à s'adapter pour continuer à s'acquitter au mieux de sa mission. Depuis le début des années 90 surtout, la mondialisation — c'est-à-dire l'intégration internationale croissante des marchés et des économies — s'est accompagnée de défis économiques redoutables. Ainsi, le FMI a dû faire face aux turbulences des marchés financiers émergents, notamment en Asie et en Amérique latine, et aider un certain nombre de pays à passer de la planification centrale à l'économie de marché et à s'intégrer dans l'économie mondiale, tout en favorisant la croissance et le recul de la pauvreté dans les pays les plus démunis menacés de devenir les laissés-pour-compte de la mondialisation.

La réponse du FMI a consisté notamment à lancer une série de réformes visant à consolider l'architecture — c'est-à-dire le cadre juridique et institutionnel — du système monétaire et financier international, et à renforcer sa propre contribution à la prévention et à la résolution des crises financières. Il a aussi mis davantage l'accent sur les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté dans les pays les plus démunis. Cette réforme se poursuit.

Lors de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale de septembre 2000, Horst Köhler, alors Directeur général du FMI, avait énoncé quelques grandes priorités pour le travail de l'institution. Celle-ci devait, selon lui, s'efforcer de promouvoir une croissance non inflationniste et soutenue qui bénéficie



## S'adapter à de nouveaux défis

à tous les peuples du monde; constituer un pôle d'expertise pour la stabilité du système financier international; se concentrer sur les questions macroéconomiques et financières relevant de sa compétence et travailler en synergie avec les autres institutions chargées de préserver les biens publics mondiaux; être ouverte au monde extérieur, tirer les leçons de l'expérience et du dialogue et s'adapter en permanence à l'évolution des circonstances.

Ces priorités, entérinées par les États membres, ont inspiré le travail et les efforts de réforme de l'institution au cours des dernières années.

Désigné pour se présenter à l'élection présidentielle en Allemagne, Horst Köhler a démissionné de son poste de Directeur général du FMI en mars 2004. En mai 2004, Rodrigo de Rato, ex-Vice-Président du gouvernement espagnol chargé des affaires économiques et Ministre de l'économie, a été choisi par le Conseil d'administration du FMI pour être le nouveau Directeur général.



**«La tâche principale du FMI consiste à promouvoir la stabilité financière et contribuer à l'amélioration des perspectives de croissance soutenue. Ce faisant, Le FMI prête main-forte à la communauté internationale dans la lutte contre la pauvreté dans le monde.»**

*Rodrigo de Rato,  
Directeur général du FMI*





Le FMI a été créé en juillet 1944 lors d'une conférence internationale qui s'est tenue à Bretton Woods, dans le New Hampshire (États-Unis), au cours de laquelle les représentants de 44 nations se sont accordés sur la mise en place d'un cadre de coopération économique destiné à prévenir les politiques économiques désastreuses qui avaient contribué à la crise des années 30.

Au cours de cette décennie, en effet, le ralentissement de l'activité des grandes économies industrielles avait incité les pays à tenter de se protéger en intensifiant les restrictions à l'importation, ce qui n'a fait qu'accentuer le processus de contraction des échanges, de la production et de l'emploi au niveau mondial. Pour stopper l'hémorragie de leurs réserves d'or et de devises, certains pays ont limité les possibilités d'achat à l'étranger offertes à leurs ressortissants, d'autres ont dévalué leur monnaie ou imposé des restrictions complexes à la détention de devises. Mais ces remèdes se sont révélés inopérants. Aucun pays n'a pu préserver durablement son avantage compétitif, et cette politique du «chacun pour soi» a porté un coup terrible à l'économie internationale : les échanges mondiaux ont fortement diminué, de même que l'emploi et le niveau de vie, dans un grand nombre de pays.

Alors que la seconde guerre mondiale tirait à sa fin, les principaux alliés ont envisagé divers moyens de remettre de l'ordre dans les relations monétaires internationales, et la

**Juillet 1944**  
Le FMI et la Banque mondiale  
ont été créés lors d'une  
conférence internationale  
à Bretton Woods



## Les origines du FMI

Conférence de Bretton Woods a abouti à la création du FMI. Les représentants des nations participantes ont adopté la charte (ou statuts) d'une institution internationale chargée de surveiller le système monétaire international et de favoriser à la fois l'élimination des restrictions de change applicables au commerce des biens et des services et la stabilité des taux de change.

Le FMI a vu le jour en décembre 1945, lorsque ses Statuts ont été ratifiés par 29 États membres.


Les buts assignés au FMI par ses Statuts sont les mêmes aujourd'hui qu'en 1944 (voir l'encadré 2). Depuis cette date, le revenu réel mondial a enregistré une croissance sans précédent. Et, quoique les bienfaits de la croissance ne se soient pas équitablement répartis — que ce soit au sein des pays ou entre ceux-ci —, la plupart des pays sont plus prospères, ce qui contraste fortement avec la situation observée en particulier



**Deux architectes du système économique international de l'après-guerre : Harry Dexter White, économiste au Département du Trésor des États-Unis (à gauche), et John Maynard Keynes, économiste britannique**

**Henry Morgenthau Jr., Secrétaire américain au Trésor, prend la parole durant la conférence de Bretton Woods**





entre les deux guerres. Ce résultat s'explique en partie par la conduite de meilleures politiques économiques, et notamment de politiques qui ont encouragé l'essor du commerce mondial et aidé à lisser les fluctuations du cycle économique. Le FMI est fier d'avoir contribué à une telle évolution.

### **Les progrès rapides de la technologie et des communications ont facilité l'intégration croissante des marchés**

Durant les décennies qui ont suivi la seconde guerre mondiale, cette prospérité croissante s'est accompagnée de profonds changements dans le système économique et monétaire mondial — qui ont accru l'importance et la pertinence des objectifs poursuivis par le FMI, mais ont en même temps exigé de lui qu'il s'adapte à la nou-

velle donne et se réforme. Les progrès rapides de la technologie et des communications ont facilité l'intégration croissante des marchés et le resserrement des liens entre les économies nationales. Conséquence, les crises financières qui éclatent dans un pays tendent maintenant à se propager plus vite à d'autres.

Dans ce monde toujours plus intégré et interdépendant, la prospérité d'un pays est plus que jamais tributaire des performances économiques des autres ainsi que du degré d'ouverture et de la stabilité de l'économie mondiale. De même, la politique économique et financière conduite par un pays influe sur le fonctionnement du système mondial des échanges et des paiements. La mondialisation appelle donc une plus grande coopération internationale et, partant, accroît les responsabilités des institutions internationales qui assurent cette coopération — et notamment du FMI.

La mission du FMI a gagné aussi en importance pour la simple raison que le nombre des États membres a augmenté. En effet, il a plus que quadruplé depuis la création du FMI — qui comptait alors 44 États membres — en raison de l'accession à l'indépendance de nombreux pays en développement et, plus récemment, de l'effondrement du bloc soviétique.

L'augmentation du nombre des États membres du FMI et les changements survenus dans l'économie mondiale ont exigé du FMI qu'il s'adapte à divers égards pour continuer à s'acquitter au mieux de ses fonctions.

## Encadré 2

### Les buts du FMI

Les buts du Fonds monétaire international sont les suivants :


- i. Promouvoir la coopération monétaire internationale au moyen d'une institution permanente fournissant un mécanisme de consultation et de collaboration en ce qui concerne les problèmes monétaires internationaux.
- ii. Faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international et contribuer ainsi à l'instauration et au maintien de niveaux élevés d'emploi et de revenu réel et au développement des ressources productives de tous les États membres, objectifs premiers de la politique économique.
- iii. Promouvoir la stabilité des changes, maintenir entre les États membres des régimes de change ordonnés et éviter les dépréciations concurrentielles des changes.
- iv. Aider à établir un système multilatéral de règlement des transactions courantes entre les États membres et à éliminer les restrictions de change qui entravent le développement du commerce mondial.
- v. Donner confiance aux États membres en mettant les ressources générales du Fonds temporairement à leur disposition moyennant des garanties adéquates, leur fournissant ainsi la possibilité de corriger les déséquilibres de leurs balances des paiements sans recourir à des mesures préjudiciables à la prospérité nationale ou internationale.
- vi. Conformément à ce qui précède, abréger la durée et réduire l'ampleur des déséquilibres des balances des paiements des États membres.

Dans toutes ses politiques et décisions, le Fonds s'inspire des buts énoncés dans le présent article.

Article 1<sup>er</sup> des *Statuts* du FMI

Les pays qui ont adhéré au FMI entre 1945 et 1971 se sont engagés à maintenir la parité de leur monnaie (en fait, la valeur en dollars de celle-ci et, dans le cas des États-Unis, la valeur en or du dollar) à un taux qui pouvait être ajusté, mais seulement pour corriger un «déséquilibre fondamental» de la balance des paiements, et avec le consentement du FMI. Ce système de taux de change, dit de «Bretton Woods», est resté en vigueur jusqu'en 1971, date à laquelle le gouvernement des États-Unis a suspendu la convertibilité en or du dollar (et des réserves en dollars détenues par les autres gouvernements).





Depuis lors, les États membres du FMI sont libres de choisir leur régime de change (à l'exception du rattachement à l'or) : à l'heure actuelle, certains pays laissent flotter librement leur monnaie nationale, d'autres ont opté pour l'arrimage de celle-ci à une autre devise ou à un panier de monnaies, d'autres encore utilisent la monnaie d'un autre pays ou participent à une union monétaire.

## **Le FMI et la Banque mondiale sont complémentaires**

Parallèlement au FMI, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) a été créée pour promouvoir le développement économique à long terme, en s'attachant notamment à financer des projets d'infrastructure, tels que la construction de routes ou l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau.

Le FMI et le Groupe de la Banque mondiale — dont font aussi partie la Société financière internationale (SFI) et l'Association internationale de développement (IDA) — exercent des fonctions complémentaires. Le FMI met l'accent sur les résultats macroéconomiques ainsi que sur la politique macroéconomique et financière, tandis que la Banque s'intéresse avant tout au développement à long terme et à la lutte contre la pauvreté. Elle accorde en particulier des prêts aux pays en développement et aux pays en transition pour financer des projets d'infrastructure ou étayer la réforme de certains secteurs de l'économie et des mesures structurelles de plus vaste portée. Les concours du FMI, en revanche, ne sont pas destinés à financer un secteur ou un projet particulier, mais à apporter un soutien général à la balance des paiements et aux réserves internationales d'un pays pendant qu'il prend les mesures nécessaires pour remédier à ses difficultés.

Une autre organisation chargée de promouvoir la libéralisation des échanges mondiaux devait voir le jour en même temps que le FMI et la Banque mondiale, mais ce n'est qu'en 1995 que l'Organisation mondiale du commerce a été créée. Entre-temps, les questions commerciales étaient traitées par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).



## Qui prend les décisions au FMI?

Le FMI est responsable devant ses États membres, et cette responsabilité est une condition essentielle de son efficacité. La gestion des affaires courantes est assurée par le Conseil d'administration, où sont représentés les 184 pays membres, et par un personnel international placé sous la direction d'un directeur général et de trois directeurs généraux adjoints — chaque membre de cette équipe de direction venant d'une région différente du globe. Les pouvoirs exercés par le Conseil d'administration pour conduire les opérations du FMI lui sont conférés par le Conseil des gouverneurs, organe de décision suprême de l'institution.

Le **Conseil des gouverneurs**, où sont représentés tous les pays membres, est donc la plus haute autorité du FMI. Il se réunit normalement une fois par an, à l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale. Chaque État membre nomme un gouverneur — qui est en général le ministre des finances du pays ou le gouverneur de la banque centrale — et un gouverneur suppléant. Les décisions sur les questions d'importance sont prises par le Conseil des gouverneurs, qui a toutefois délégué le pouvoir de décision sur les affaires courantes au Conseil d'administration.

Les principales questions concernant le système monétaire international sont examinées deux fois par an par un Comité des gouverneurs appelé le **Comité monétaire et financier international**, ou CMFI (connu jusqu'en septembre 1999 sous le nom de Comité intérimaire). Le comité conjoint des Conseils des



Le CMFI et le Comité du développement examinent, en séance conjointe, l'évolution de l'économie mondiale



gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale, ou **Comité du développement**, formule des recommandations et fait rapport aux gouverneurs sur la politique de développement et autres questions qui présentent un intérêt spécifique pour les pays en développement.

Le **Conseil d'administration**, qui est présidé par le Directeur général, se compose de 24 administrateurs. Il se réunit en général trois fois par semaine

durant toute la journée, et plus souvent si nécessaire, au siège de l'organisation à Washington. Les cinq principaux actionnaires du FMI — États-Unis, Japon, Allemagne, France et Royaume-Uni — ont chacun leur administrateur, tout comme la Chine, la Russie et l'Arabie Saoudite. Les 16 autres administrateurs sont élus pour deux ans par des groupes de pays.

Les documents qui servent de base aux délibérations du Conseil d'administration sont établis principalement par les services du FMI, en collaboration parfois avec les services de la Banque mondiale, et sont soumis au Conseil d'administration après avoir été approuvés par la direction du FMI; cependant, certains documents sont présentés par les administrateurs eux-mêmes. Depuis quelques années, une proportion croissante des documents du FMI est diffusée dans le public par affichage sur le site de l'institution ([www.imf.org](http://www.imf.org)).

Contrairement à certaines organisations internationales où chaque pays membre dispose d'une voix (comme c'est le cas à l'Assemblée générale des Nations Unies), le FMI applique un système de vote pondéré : plus la quote-part d'un pays au FMI — déterminée généralement par son poids économique — est importante, et plus le nombre de voix qui lui sont attribuées est élevé (voir, ci-après, la section intitulée «D'où viennent les ressources du FMI?»). Mais le Conseil d'administration procède rarement à un vote formel et préfère adopter la plupart de ses décisions par voie de consensus et à l'unanimité.

Le **Directeur général** est choisi par le Conseil d'administration, dont il est le Président. Il est aussi le chef des services du FMI et gère les affaires courantes sous la direction du Conseil. Son mandat, d'une durée initiale de cinq ans, est renouvelable. Le Directeur général est aidé dans ses fonctions par le Premier Directeur général adjoint et par deux Directeurs généraux adjoints.

Les membres des services du FMI sont des fonctionnaires internationaux responsables devant le FMI, et non pas devant les autorités nationales. L'organisation compte environ 2.800 fonctionnaires originaires de 141 pays. Les deux tiers environ de ses cadres sont des économistes. Les 26 départements et bureaux du FMI ont à leur tête des directeurs qui rendent compte au Directeur général. La plupart des fonctionnaires du FMI sont en poste à Washington, et environ 90 représentants résidents sont détachés auprès des États membres pour les conseiller dans le domaine économique. Le FMI dispose, à Paris et à Tokyo, de bureaux qui servent de centres de liaison avec d'autres institutions internationales ou régionales et avec des organismes de la société civile. Ses autres bureaux, situés à New York et à Genève, sont essentiellement chargés de la liaison avec les autres institutions du système des Nations Unies.

**Le FMI emploie des ressortissants de 141 pays, dont la plupart sont en poste à Washington.**





## Les quotes-parts déterminent le nombre de voix attribuées

Les ressources du FMI proviennent principalement des souscriptions (au capital) ou quotes-parts que les pays versent au moment de leur adhésion, ou des augmentations de quotes-parts issues de révisions périodiques. Les pays versent 25 % de leurs souscriptions en droits de tirage spéciaux (DTS, voir l'encadré 3), ou dans les principales monnaies, telles que le dollar ou le yen; le FMI peut réclamer le solde — payable dans la monnaie du pays membre — s'il en a besoin pour accorder des prêts. La quote-part d'un pays détermine non seulement le montant qu'il doit verser au titre de sa souscription, mais aussi le nombre de voix qui lui sont attribuées, le montant des concours qu'il peut recevoir du FMI et sa part des allocations de DTS.

La quote-part dépend en général du poids du pays dans l'économie mondiale : plus son économie (en termes de production) est grande et plus ses échanges sont importants et variables, plus sa quote-part est élevée. La contribution la plus forte (17,5 % du total des quotes-parts) est celle des États-Unis, première puissance économique mondiale; la plus faible (0,001 %) est celle de Palaos. La dernière en date des révisions des quotes-parts (la onzième), qui est entrée en vigueur en janvier 1999, a accru



## D'où viennent les ressources du FMI?

le total des quotes-parts au FMI (pour la première fois depuis 1990) d'environ 45 % pour le porter à 212 milliards de DTS (environ 300 milliards de dollars).

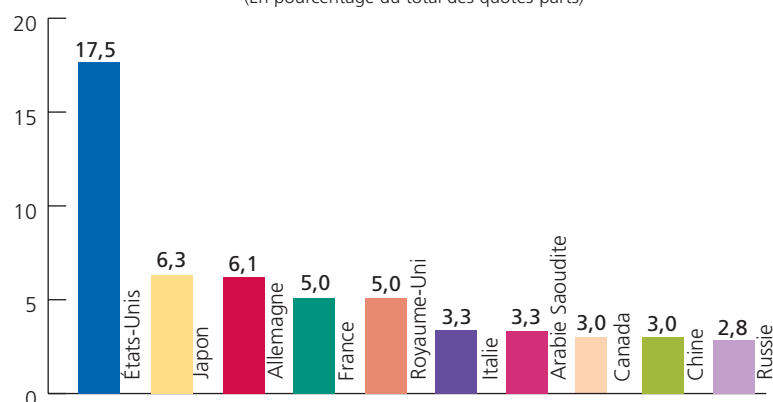
Si nécessaire, le FMI peut recourir à l'emprunt pour compléter les ressources qu'il tire des quotes-parts. Le FMI dispose de deux lignes de crédit sur lesquelles il peut tirer si un danger menace le système monétaire international, à savoir :

- les Accords généraux d'emprunt (AGE), qui ont été conclus en 1962 et regroupent 11 participants (États ou banques centrales des pays industrialisés du Groupe des Dix et de la Suisse);
- les Nouveaux Accords d'emprunt (NAE), conclus en 1997 et auxquels participent 25 pays et institutions.

Ces deux lignes de crédit mettent à la disposition du FMI un total de 34 milliards de DTS (environ 50 milliards de dollars).

### Les dix principales quotes-parts au FMI

(En pourcentage du total des quotes-parts)



### Encadré 3

#### Qu'est-ce que le DTS?

Le **DTS** (droit de tirage spécial) est un instrument de réserve international créé par le FMI en 1969 (dans le cadre du premier amendement à ses Statuts) pour répondre aux préoccupations des États membres, qui craignaient que le stock des réserves internationales à l'époque ne suffise pas, compte tenu de sa croissance escomptée, pour appuyer l'expansion du commerce mondial. Les principaux instruments de réserve internationaux étaient alors l'or et le dollar, et les États membres ne voulaient pas que les réserves mondiales dépendent de la production d'or et de ses aléas intrinsèques, ni de la pérennisation du déficit des paiements des États-Unis, indispensable pour alimenter de façon continue les réserves en dollars. Le DTS a été créé pour servir d'instrument de réserve complémentaire susceptible d'être «alloué» périodiquement par le FMI aux États membres en cas de besoin, ou annulé dans le cas inverse.

Les DTS (connus parfois sous l'appellation d'«or-papier», bien qu'ils n'aient pas de représentation physique) sont alloués aux États membres (par inscription en compte courant) au prorata de leur quote-part. Jusqu'à présent, le FMI a alloué 21,4 milliards de DTS (soit environ 32 milliards de dollars) à ses membres. La dernière allocation a eu lieu en 1981, lorsque 4,1 milliards de DTS ont été distribués aux 141 États membres que comptait alors l'institution. Depuis 1981, les membres du FMI n'ont pas jugé qu'une autre allocation générale de DTS s'imposait compte tenu, en particulier, de la croissance des marchés internationaux de capitaux. En septembre 1997, cependant, l'expansion du nombre d'États membres du FMI — qui comprend désormais des pays qui n'ont jamais reçu d'allocations de DTS — a conduit le Conseil des gouverneurs à proposer un quatrième amendement aux Statuts du FMI. Celui-ci, qui a été approuvé par la majorité requise des États membres, autorise une allocation spéciale et unique de DTS à des fins d'«équité», d'un montant de 21,4 milliards de DTS, qui seront distribués de façon à porter le ratio allocations cumulées de DTS/quotes-parts de tous les États membres à un seuil de référence commun.

Les membres du FMI peuvent utiliser les DTS dans le cadre de transactions entre eux, avec 16 détenteurs «institutionnels» de DTS, ou avec le FMI. Le DTS est aussi l'unité de compte du FMI. Il est aussi utilisé comme unité de compte, ou base d'une unité de compte, par d'autres organisations internationales et régionales, ou dans le cadre de conventions internationales.

La valeur du DTS est fixée chaque jour sur la base d'un panier de quatre grandes monnaies : le dollar, l'euro, la livre sterling et le yen. Au 1<sup>er</sup> juillet 2004, 1 DTS valait 1,48 dollar. La composition de ce panier de monnaies est réexaminée tous les cinq ans pour s'assurer qu'elle est représentative des monnaies utilisées dans les transactions internationales, et que les pondérations assignées aux différentes monnaies reflètent leur importance relative dans le système commercial et financier international.



# Comment le FMI sert-il les États membres?

Le FMI sert les États membres :



- en examinant et en suivant l'évolution de la situation économique et financière tant au niveau national que mondial, et en leur donnant des conseils dans le domaine économique;



- en leur accordant des prêts en devises pour étayer les politiques d'ajustement et de réforme qu'ils mettent en œuvre pour corriger des déséquilibres de balance des paiements et promouvoir une croissance durable;



- en leur apportant son assistance technique diversifiée et en formant des fonctionnaires et des agents de leur banque centrale dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

## Conseils de politique économique et surveillance mondiale

De par ses Statuts, le FMI a pour mission de suivre l'évolution du système monétaire international, en exerçant notamment une ferme «surveillance» — ou supervision — de la politique de change des États membres. Par ailleurs, chaque membre s'engage à collaborer avec le FMI pour l'aider à assurer le maintien de régimes de change ordonnés et à promouvoir la stabilité des changes.

Chaque État membre s'engage en particulier à orienter sa politique de manière à assurer une croissance ordonnée dans un contexte de stabilité raisonnable des prix, à favoriser l'instauration de conditions économiques et financières ordonnées et à ne pas manipuler son taux de change pour dégager un avantage concurrentiel inéquitable. Chaque État membre s'engage aussi à fournir au FMI les informations dont il a besoin pour s'acquitter de sa mission de surveillance. Les États membres reconnaissent



que la surveillance du FMI sur leurs politiques de change doit s'inscrire dans le cadre d'une analyse globale de leur situation et de leur stratégie économique.

Par le suivi régulier des économies et les conseils donnés dans le cadre de cette surveillance, le FMI peut prévenir les États membres de l'imminence de dangers et leur permettre de prendre sans tarder des mesures correctives. La surveillance exercée par le FMI est de trois types :



### Le FMI peut prévenir les États membres de l'imminence de dangers et les aider à y répondre

**Surveillance bilatérale :** Le FMI tient régulièrement (en général une fois par an) des consultations avec les États membres sur les questions économiques, auxquelles s'ajoutent des consultations intérimaires si les circonstances le justifient. Ces consultations sont dites «*consultations au titre de l'article IV*» par référence à l'article IV des Statuts qui les prévoit. (Elles sont aussi dites «bilatérales», appellation qui est inexacte à proprement parler, car, lorsque le FMI tient des consultations avec un pays, il le fait au nom de tous les États membres, et il s'agit donc toujours, en fait, de consultations multilatérales.)

Comment se déroulent les consultations au titre de l'article IV? Tout d'abord, une équipe d'économistes du FMI se rend dans le pays pour recueillir des données économiques et financières et s'entretenir avec les représentants du gouvernement et de la banque centrale de la politique économique nationale, au vu de l'évolution récente du pays. L'équipe du FMI passe en revue la politique macroéconomique (budgétaire, monétaire et de change), évalue la solidité du système financier et examine différents volets (politiques industrielle et sociale, emploi, gouvernance, environnement, etc.) susceptibles d'influer sur les politiques et les résultats macroéconomiques. Elle établit ensuite un rapport qui est approuvé par la direction du FMI avant d'être soumis, pour examen, au Conseil d'administration. Le résumé des conclusions du Conseil d'administration par son Président est communiqué au gouvernement de l'État membre. Chaque pays peut ainsi tirer parti, dans la conduite de sa politique économique, des opinions et de l'expérience de la communauté internationale.

Soucieux d'accroître la transparence de ses opérations et travaux, le FMI publie depuis quelques années, sous forme de notes d'information au public (NIP), un résumé des discussions du Conseil d'administration afférent aux consultations au titre de l'article IV avec un grand nombre de pays, ainsi que celui de l'analyse des services du FMI. En fait, dans bien des cas, la version intégrale des rapports établis pour ces consultations est aussi publiée. Comme les NIP, elle est affichée sur le site du FMI.

Outre ses consultations annuelles avec les pays, le FMI envoie des missions dans les États membres dont la situation le justifie. Enfin, le Conseil d'administration consacre souvent des réunions informelles à l'évolution économique et financière de certains pays ou régions.



**Surveillance mondiale :** Le Conseil d'administration fait régulièrement le point sur l'évolution économique internationale en s'appuyant notamment sur les *Perspectives de l'économie mondiale* et sur le Rapport sur la stabilité dans le monde, que les services de l'institution préparent d'ordinaire deux fois par an avant les réunions semestrielles du Comité monétaire et financier international. Les rapports sont publiés dans leur intégralité avant les réunions du CMFI, accompagnés du résumé des discussions du Conseil d'administration par son Président. Le Conseil tient également, de façon plus fréquente, des discussions informelles sur l'évolution de l'économie et des marchés mondiaux.



**Surveillance régionale :** Le FMI examine aussi les politiques menées dans le cadre d'accords régionaux. C'est ainsi, par exemple, que le Conseil d'administration s'intéresse à l'évolution de la situation dans l'Union européenne, la zone euro, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, ou l'Union monétaire des Caraïbes orientales.

Enfin, la direction et les services du FMI participent aux discussions que des groupes tels que le Groupe des Sept (le G-7, qui rassemble les grands pays industriels) ou l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (CEAP) consacrent à la surveillance.



**Les États membres peuvent s'adresser au FMI s'ils ont un besoin de financement de la balance des paiements**

### **Prêts aux pays en difficulté**

Le FMI accorde des prêts en devises aux pays qui ont des problèmes de balance des paiements. Ces prêts facilitent l'ajustement que les pays bénéficiaires doivent opérer pour aligner leurs dépenses sur leurs recettes afin de corriger le déséquilibre de leurs paiements. Cependant, les prêts du FMI ont aussi pour but de soutenir les politiques économiques, et notamment les réformes structurelles, de nature à améliorer durablement la balance des paiements des pays bénéficiaires et leurs perspectives de croissance.

Les États membres peuvent s'adresser au FMI s'ils ont un besoin de financement de la balance des paiements — c'est-à-dire s'ils doivent recourir aux emprunts officiels pour régler leurs paiements extérieurs et conserver un volume de réserves suffisant sans avoir à prendre de «mesures préjudiciables à la prospérité nationale ou internationale». Ces mesures peuvent consister à restreindre les échanges et les paiements, à comprimer fortement la demande intérieure, ou à laisser la monnaie nationale se déprécier sensiblement. Sans les prêts, les pays qui connaissent des difficultés de balance des paiements devraient procéder à un ajustement plus marqué, ou prendre d'autres mesures aussi préjudiciables à la prospérité nationale ou internationale. L'un des buts du FMI est précisément d'éviter de telles conséquences (voir l'encadré 2, v) et vi)).

### **Qu'est-ce qu'un programme appuyé par le FMI?**

Les pays qui sollicitent l'aide financière du FMI traversent parfois une crise économique ou sont au bord de celle-ci. Leur monnaie fait l'objet d'attaques spéculatives sur les marchés des changes et leurs réserves internationales s'amenuisent, l'activité économique stagne ou se contracte, les faillites se multiplient. Pour assainir la situation des paiements extérieurs et rétablir les conditions d'une croissance durable, il est nécessaire de conjuguer l'ajustement économique et les financements officiels ou privés.

Le FMI aide ces pays à s'attaquer plus efficacement à ces problèmes en leur apportant des conseils dans le domaine économique. Pour leur apporter aussi une aide financière, il doit s'accorder avec les autorités sur un programme économique qui permette d'atteindre des objectifs spécifiques et chiffrés de viabilité externe, de stabilité monétaire et financière et de croissance durable. Les détails du programme sont énoncés dans la «**lettre d'intention**» que le gouvernement adresse au Directeur général du FMI.

Les programmes appuyés par le FMI sont formulés par les autorités nationales, en étroite coopération avec les services de l'institution, et conçus en fonction de la situation et des besoins spécifiques du pays. C'est essentiel pour que ces programmes soient efficaces et bénéficient du soutien des populations concernées — ou «appropriation» par la population locale — indispensable à leur succès.

Enfin, ces programmes ne sont pas rigides et peuvent être réévalués et révisés en cours de route si la situation évolue. Il est fréquent, de fait, que des programmes soient révisés en cours d'exécution.

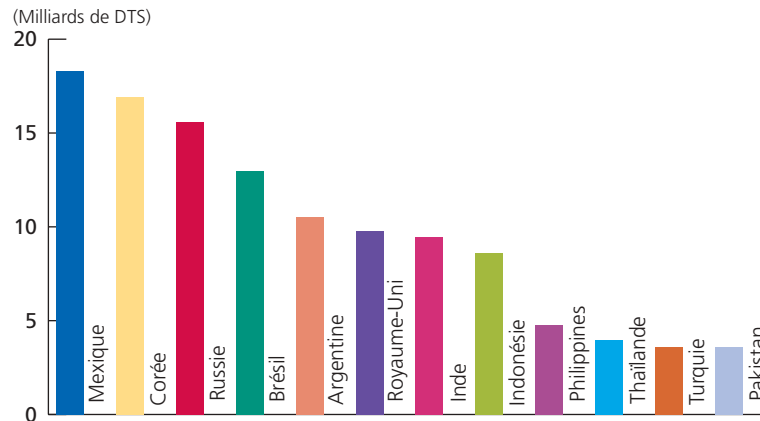
### Les instruments de prêt du FMI et leur évolution

Les prêts accordés par le FMI s'inscrivent dans une série de politiques ou mécanismes de financement (les «facilités» du FMI) qui ont évolué au fil des ans pour s'adapter aux besoins des pays membres. La durée, les modalités de remboursement et les conditions attachées à ces instruments varient en fonction des problèmes de balance des paiements rencontrés et des situations auxquelles il s'agit de répondre (voir encadré 4, page 27).

Le FMI apporte l'essentiel de ses financements dans le cadre de trois instruments de prêt :



## Les 12 principaux emprunteurs auprès du FMI, 1947–2000



### Les accords de confirmation aident à résoudre les difficultés de balance des paiements à court terme

Les accords de confirmation, pierre angulaire de la politique de prêt du FMI, ont été utilisés pour la première fois en 1952. Ils visent avant tout à répondre aux difficultés de balance des paiements à court terme.

Les accords à moyen terme conclus dans le cadre du **mécanisme élargi de crédit** visent à aider les pays en proie à des difficultés de balance des paiements liées à des problèmes structurels, qui risquent donc d'être plus longs à résoudre que des difficultés liées à des carences macroéconomiques. Les politiques structurelles associées à ces accords élargis visent à améliorer le mode de fonctionnement de l'économie et privilégient les réformes fiscales et financières, les privatisations d'entreprises et les mesures destinées à assouplir le fonctionnement du marché du travail.

Depuis la fin des années 70, le FMI accorde aussi des prêts concessionnels afin d'aider les États membres les plus pauvres à parvenir à la viabilité externe, à bénéficier d'une croissance durable et à relever leur niveau de vie. Le dispositif actuel, la **facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance** (FRPC), a remplacé la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) en novembre 1999. Il vise à centrer les programmes économiques des pays bénéficiaires sur la lutte contre la pauvreté et la recherche de la croissance.

À la fin des années 90, le FMI s'est doté d'instruments conçus pour aider les pays à faire face à un effondrement brutal de la confiance du marché et à prévenir les effets de «contagion» des crises financières, c'est-à-dire leur propagation à des pays dont la politique économique est saine. (Voir pages 30–33, l'évolution des instruments de prêt du FMI.) Le FMI accorde également des prêts aux États membres confrontés à des difficultés de balance des paiements échappant à leur contrôle, que celles-ci résultent de catastrophes naturelles, des séquelles de conflits militaires ou d'une insuffisance temporaire des recettes d'exportation (ou du renchérissement temporaire des importations de céréales).

En même temps que de nouveaux instruments étaient créés pour relever de nouveaux défis, les mécanismes devenus obsolètes ont été supprimés. Le Conseil d'administration a entrepris, début 2000, un réexamen de l'ensemble des mécanismes de financement (pour un aperçu des principaux instruments de prêt de l'institution, voir l'encadré 4) qui a débouché sur la suppression de quatre instruments. Le Conseil s'est aussi accordé sur une série de modifications à apporter aux mécanismes non concessionnels pour :

- adapter les conditions applicables aux accords de confirmation et au mécanisme élargi de crédit afin d'encourager les États membres à ne pas faire appel aux ressources du FMI pour des périodes trop longues ou des montants trop élevés;



- réaffirmer que le mécanisme élargi de crédit ne doit s'appliquer qu'aux situations qui appellent à l'évidence des financements à long terme;
- améliorer le suivi postprogramme des pays membres, en particulier lorsque l'encours des crédits qui leur ont été accordés dépasse un certain seuil.

**Le FMI a aidé des pays de l'ex-URSS dans leur transition de la planification centrale à l'économie de marché**

À l'heure actuelle, les pays qui empruntent au FMI sont soit des pays en développement, soit des pays en transition de la planification centrale à l'économie de marché, soit encore des économies de marché émergentes qui se remettent d'une crise financière. Bon nombre de ces emprunteurs n'ont qu'un accès limité aux marchés internationaux de capitaux en raison, notamment, de leurs difficultés économiques. Depuis la fin des années 70, tous les pays industriels ont été en mesure de répondre à leurs besoins de financement en s'adressant aux marchés de capitaux, mais, au cours des vingt premières années d'existence du FMI, plus de la moitié des financements de l'institution sont allés à ces pays.

### Principales caractéristiques des prêts du FMI

- Le FMI n'est ni une agence d'aide, ni une banque de développement. Il prête aux États membres pour les aider à s'attaquer à leurs problèmes de balance des paiements et à rétablir les conditions d'une croissance économique durable. Les devises qu'il fournit, au prorata de la quote-part de ces pays au FMI, sont déposées à leur banque centrale et viennent compléter leurs réserves internationales afin de les aider à soutenir leur balance des paiements. À la différence des prêts accordés par les agences de développement, les concours du FMI ne financent pas des projets ou des activités spécifiques.



- Les prêts du FMI sont assortis de **conditions** concernant l'application de la politique économique convenue : le pays emprunteur est tenu d'adopter les mesures qu'il s'est engagé à prendre pour régler ses problèmes de balance des paiements. Cette conditionnalité associée aux prêts du FMI est destinée à assurer que le pays membre qui emprunte ne se contente pas d'ajourner des choix difficiles et d'alourdir sa dette, mais renforce sa politique économique et rembourse effectivement le prêt contracté. Le pays membre et le FMI doivent convenir des mesures économiques qui s'imposent. Par ailleurs, le FMI décaisse ses concours par étapes,

#### Encadré 4

### Principaux mécanismes de financement du FMI

**Les accords de confirmation** sont la pierre angulaire de la politique de prêts du FMI. Le pays membre qui conclut un accord de confirmation a l'assurance de pouvoir tirer sur les ressources du FMI, à hauteur d'un montant spécifié et pour une période qui est en général de 12 à 18 mois, afin de faire face à des difficultés temporaires de balance des paiements.

**Le mécanisme élargi de crédit.** Le FMI appuie aussi les États membres dans le cadre du mécanisme élargi de crédit, qui les assure de pouvoir tirer sur les ressources de l'institution, à concurrence d'un montant spécifié et pour une période de trois à quatre ans en général, afin de résoudre des problèmes économiques structurels qui causent des carences graves dans leur balance des paiements.

**La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance** (qui a remplacé la *facilité d'ajustement structurel renforcée* en novembre 1999) est un mécanisme de financement assorti d'un faible taux d'intérêt qui doit aider les pays les plus pauvres à faire face à des problèmes persistants de balance des paiements (voir «Nouvelle approche de la lutte contre la pauvreté», page 46). Le taux de ces emprunts est bonifié grâce aux ressources mobilisées dans le cadre des dernières ventes d'or du FMI et aux prêts et dons accordés à l'institution dans ce but par les pays membres.

**La facilité de réserve supplémentaire** apporte des concours à court terme supplémentaires aux pays en proie à des difficultés de balance des paiements exceptionnelles dues à une perte de confiance soudaine des marchés et aux sorties massives de capitaux qui s'ensuivent. Le taux d'intérêt des prêts accordés à ce titre est majoré d'une commission additionnelle par rapport au taux ordinaire des prêts du FMI.

**L'aide d'urgence.** Créé en 1962, ce mécanisme vise à aider les États membres à faire face aux problèmes de balance des paiements nés de catastrophes naturelles soudaines et imprévisibles. Le champ d'application de cette forme d'assistance a été étendu en 1995 pour couvrir la situation de certains États membres sortant de conflits militaires qui avaient mis à mal leurs capacités institutionnelles et administratives.

à mesure que le pays emprunteur s'acquitte des engagements prévus au calendrier convenu. En 2000–01, le FMI s'est attaché à **rationaliser** la conditionnalité — en la recentrant plus étroitement sur la politique macroéconomique et le secteur financier, en limitant les ingérences dans les choix économiques des États membres et en facilitant l'appropriation des programmes par les pays concernés — afin de la rendre plus efficace.

- Les prêts du FMI sont accordés à **titre temporaire**. Selon le mécanisme de financement utilisé, ils peuvent être décaissés sur des périodes allant de six mois à quatre ans. La période de



remboursement est de 3¼ à 5 ans pour les prêts à court terme (au titre des accords de confirmation) ou de 4½ à 10 ans pour les financements à moyen terme (au titre du mécanisme élargi de crédit); mais le Conseil d'administration est convenu, en novembre 2000, d'introduire la possibilité d'un remboursement anticipé — sur des périodes de 2¼ à 4 ans pour les accords de confirmation et de 4½ à 7 ans pour les accords élargis. La période de remboursement des prêts accordés par le FMI aux pays à faible revenu dans le cadre de son mécanisme de financement concessionnel, la FRPC, est de 10 ans, avec un différé d'amortissement de 5½ ans pour le remboursement du principal.

- Le FMI s'attend à ce que les emprunteurs remboursent en priorité les prêts qu'il leur a consentis. Un pays emprunteur doit **rembourser** le FMI à l'échéance, de façon à ce que ces ressources puissent être à nouveau prêtées à d'autres pays qui ont un besoin de financement de la balance des paiements. Le FMI a mis en place des procédures qui visent à décourager l'accumulation d'arriérés, d'impayés et de charges d'intérêts. L'essentiel, toutefois, c'est l'importance que la communauté internationale accorde au statut de créancier privilégié du FMI. Le FMI est assuré ainsi d'être remboursé parmi les premiers, même s'il est souvent le dernier prêteur disposé à apporter



des concours à des pays dont la capacité à s'acquitter de leurs obligations est clairement mise en question.

- Les pays qui empruntent au FMI via ses guichets de prêt ordinaires et non concessionnels — c'est-à-dire tous les États membres à l'exception des pays en développement à faible revenu — payent un taux d'intérêt et des commissions **liés au marché**, auxquels s'ajoute une commission d'engagement remboursable. Une commission additionnelle peut être perçue lorsque les prêts dépassent un certain seuil, afin de décourager un recours massif aux financements du FMI. Des commissions additionnelles s'appliquent aussi aux tirages au titre de la facilité de réserve supplémentaire. Les pays à faible revenu qui empruntent dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance acquittent pour leur part un taux d'intérêt **concessionnel** fixé à ½ % par an.

- Pour renforcer les **garde-fous** sur l'utilisation des ressources de l'institution par les pays membres, le FMI demande, depuis mars 2000, que l'on évalue dans quelle mesure les banques centrales appliquent des pratiques souhaitables en matière de contrôle interne, d'information financière et d'audit. Parallèlement, le Conseil d'administration a décidé d'élargir et de systématiser le recours aux moyens que le FMI peut utiliser lorsque des pays emprunteurs lui fournissent des informations erronées.

- Lorsque le FMI accorde un prêt, celui-ci ne couvre le plus souvent qu'une fraction limitée des besoins de financement extérieur du pays. Mais, dans la mesure où l'approbation d'un prêt par le FMI signale que la politique économique du pays bénéficiaire est bien orientée, elle rassure les investisseurs et les bailleurs de fonds officiels et facilite la mobilisation de ressources additionnelles. Les financements du FMI peuvent donc avoir un effet de levier en attirant d'autres fonds. L'aptitude du FMI à remplir ce **rôle de catalyseur** repose sur la confiance des autres prêteurs dans ses opérations, et en particulier sur la crédibilité de la conditionnalité qui s'attache à ses prêts.

En approuvant la politique économique d'un pays, le FMI rassure les investisseurs et aide à mobiliser des concours supplémentaires



# Temps forts de l'évolu

1952

Les **accords de confirmation** ont été créés en 1952, et c'est la Belgique qui y a recouru pour la première fois en demandant au FMI un prêt de 50 millions de dollars pour consolider ses réserves internationales. L'accord est dit «de confirmation», car, sous réserve de la conditionnalité prévue, le pays membre a le droit de retirer en cas de besoin la somme mise à sa disposition. Le plus souvent, en fait, il procède à ce tirage.



1963

En 1963, le FMI a créé la **facilité de financement compensatoire** pour aider les États membres exportateurs de produits primaires à faire face à une insuffisance temporaire de leurs recettes d'exportation résultant notamment d'une baisse des prix. Un second volet s'y est ajouté en 1981 afin d'aider ces pays à faire face à un renchérissement temporaire des importations de céréales.



Années 70

Lorsque la crise de l'énergie s'est déclenchée au début des années 70 et que les prix du pétrole ont quadruplé, le FMI a contribué au recyclage des excédents de devises des pays exportateurs de pétrole en créant un **mécanisme pétrolier** temporaire, en vigueur de 1974 à 1976. Il a emprunté aux pays exportateurs de pétrole et à d'autres pays bénéficiant d'une position extérieure solide pour prêter ces sommes aux importateurs de pétrole afin de les aider à financer les déficits creusés par ces importations.



# tion des prêts du FMI

1974

Le **mécanisme élargi de crédit** (MEDC) a été créé en 1974 pour apporter une aide à moyen terme aux États membres en proie à des problèmes de balance des paiements liés à certaines carences de leurs structures économiques et dont la résolution implique un effort prolongé de réforme structurelle. La durée de ces accords est en général de trois ans, et peut être prorogée pour une quatrième année. Le premier accord MEDC a été conclu avec le Kenya en 1975.



Années 80

Dans les années 80, le FMI a joué un rôle déterminant, en collaboration avec les gouvernements nationaux et la communauté bancaire internationale, dans la résolution de la **crise de la dette** en Amérique latine. Il a aidé les pays débiteurs à formuler des programmes de stabilisation à moyen terme étayés par d'importants financements sur ses ressources propres, et facilité la mise en place de montages financiers regroupant créanciers officiels, banques commerciales et organisations internationales.



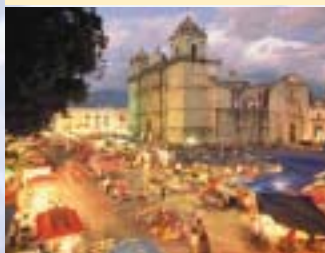
1989

À partir de 1989, le FMI a apporté une aide active aux pays d'Europe centrale et orientale, aux États baltes, à la Russie et aux autres pays issus de l'ex-Union soviétique qui se sont engagés dans la **transition de la planification centrale à l'économie de marché**. Il a travaillé en partenariat avec les autorités de ces pays pour stabiliser et restructurer leur économie — en les aidant, par exemple, à se doter du cadre juridique et institutionnel d'une économie de marché. Pour leur apporter des concours supplémentaires aux premières étapes de la transition, le FMI a créé en 1993 la *facilité pour la transformation systémique*, qui a existé jusqu'en 1995.

# Étapes récentes

## 1994–95

En 1994–95, le **Mexique** a fait face à une grave crise financière due à une perte de confiance soudaine du marché suivie d'une hémorragie de capitaux à laquelle le pays a répondu sans tarder par un vigoureux programme d'ajustement et de réforme qui a porté ses fruits. À l'appui de ce programme, le FMI a approuvé très vite un prêt de 17,8 milliards de dollars, niveau sans précédent jusqu'alors. Les Nouveaux Accords d'emprunt (NAE) ont aussi été mis sur pied afin d'assurer que le FMI dispose de fonds suffisants pour répondre à d'autres crises majeures à l'avenir.



## 1996

En 1996, le FMI et la Banque mondiale ont lancé une *initiative conjointe en faveur des pays pauvres très endettés* (l'**initiative PPTE**) afin de ramener la dette extérieure des pays les plus démunis à un niveau viable dans un délai raisonnable. L'initiative a été renforcée en 1999 afin d'assurer à davantage de pays un allègement de la dette plus rapide et plus substantiel. Parallèlement, le FMI a remplacé son mécanisme de prêt concessionnel, la *facilité d'ajustement structurel renforcée*, créée en 1987, par la *facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance*, qui met l'accent de façon plus explicite sur la lutte contre la pauvreté (voir page 46, «Nouvelle approche de la lutte contre la pauvreté» dans les pays à faible revenu).

## 1997–98

Lors de la **crise financière asiatique** de 1997–98, le FMI a débloqué des prêts d'un montant exceptionnel — plus de 36 milliards de dollars au total — à l'appui des politiques de stabilisation et de réformes structurelles conduites par la Corée, l'Indonésie et la Thaïlande. Il a créé la *facilité de réserve supplémentaire* en 1997 pour aider les pays à faire face à des besoins de financement à court terme importants liés à une crise de confiance soudaine des marchés entraînant des sorties massives de capitaux.



2000

En novembre 2000, le Conseil d'administration a achevé un **réexamen des mécanismes de financement du FMI** qui visait à déterminer si les modalités de son assistance financière aux États membres devaient être modifiées. Cet effort a permis de rationaliser sensiblement ces mécanismes en supprimant quatre facilités. Les autres changements importants mis en œuvre devraient permettre à ces instruments d'appuyer plus efficacement les efforts déployés par les États membres pour prévenir et résoudre les crises, et favoriser une utilisation plus efficiente des ressources du FMI.



2004

Le FMI met en place un **mécanisme d'intégration commerciale** afin d'aider à amortir l'impact à court terme négatif de la libéralisation du commerce sur les petits pays en développement, à l'heure où ceux-ci s'ouvrent à un environnement international plus compétitif.





## Assistance technique et formation

Le FMI est sans doute plus connu pour les conseils qu'il donne dans le domaine économique et ses prêts à l'appui des politiques conduites par les États membres en temps de crise. Mais il fait aussi bénéficier ces pays de ses compétences en leur offrant régulièrement une assistance technique et une formation dans un large éventail de domaines qui vont des banques centrales à la politique monétaire et de change, en passant par la politique et l'administration fiscales et les statistiques officielles. L'objectif est d'aider les États membres à mieux concevoir et mettre en œuvre leur politique économique en s'attachant à renforcer les compétences des administrations qui en ont la charge, et notamment des ministères des finances et des banques centrales. L'assistance technique complète les conseils économiques et l'assistance financière du FMI aux États membres, et représente environ 20 % des coûts administratifs de l'institution.

Le FMI a commencé d'apporter une assistance technique au milieu des années 60, lorsque de nombreux pays qui venaient d'accéder à l'indépendance ont sollicité son aide pour mettre

### L'assistance technique complète les conseils économiques et l'aide financière du FMI

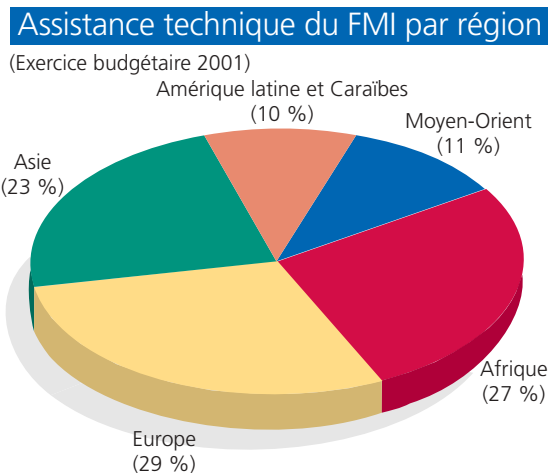
en place leur banque centrale et leur ministère des finances. L'assistance technique a connu un nouvel essor au début des années 90, lorsque les économies d'Europe centrale et orientale et les pays issus de l'ex-Union soviétique ont entamé leur transition

de la planification centrale à l'économie de marché. Plus récemment, le FMI a intensifié ses efforts d'assistance technique dans le cadre du renforcement de l'architecture financière internationale. À ce titre, il aide les pays à consolider leur système financier, à mieux recueillir et diffuser les statistiques économiques et financières, à renforcer leur système juridique et fiscal et à améliorer la réglementation et le contrôle bancaires. Le FMI offre aussi d'importants conseils d'ordre opérationnel aux pays qui doivent rebâtir leurs institutions au sortir d'une période de troubles ou de guerre civile.

Le FMI offre une assistance technique et une formation axées essentiellement sur quatre objectifs :

- consolider les secteurs monétaires et financiers en conseillant les autorités dans les domaines suivants : régulation, contrôle et restructuration du système bancaire, gestion des réserves de change et opérations de change, systèmes de compensation et de règlement des paiements, structure et développement des banques centrales;
- encourager une politique et une gestion budgétaires rigoureuses par ses conseils en matière de politique et d'administration des impôts et des douanes, de préparation du budget, de gestion des dépenses, de dispositifs de protection sociale et de gestion de la dette interne et externe;
- établir, gérer et diffuser des données statistiques et améliorer leur qualité;
- formuler et examiner les législations économiques et financières.

Le FMI offre des cours de formation aux agents des administrations publiques et des banques centrales des États membres à son siège de Washington ou dans les centres de formation régionaux de Brasília, de Singapour, de Tunis et de Vienne. Il apporte aussi une assistance technique sur le terrain par l'envoi de missions composées de membres de ses services, que complète l'engagement d'experts et de consultants. L'effort d'assistance technique et de formation du FMI bénéficie de financements complémentaires apportés par les gouvernements de pays tels que le Japon et la Suisse et par des organisations internationales telles que la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Programme des Nations Unies pour le développement, ou l'Union européenne.







## Renforcer le système monétaire

La mondialisation a créé de nouveaux défis pour le FMI. Deux des plus importants, et des plus difficiles à relever, consistent à renforcer le système financier mondial — pour rendre les crises financières moins fréquentes et mieux y répondre si elles se déclenchent — et à faire reculer la pauvreté dans les pays à faible revenu (voir section suivante).

La mondialisation a été très bénéfique à de nombreux pays et peuples à travers le monde, et l'intégration à l'économie mondiale est une dimension essentielle de toute stratégie visant à relever les niveaux de vie. Mais, en augmentant le volume et la vitesse des flux internationaux de capitaux, la mondialisation a aussi accru le risque de crise financière. Dans



## et financier international

le même temps, une autre menace se fait jour : les pays à faible revenu, qui n'ont guère bénéficié de la mondialisation jusqu'à présent, voient leur retard s'aggraver à mesure que les niveaux de vie s'élèvent ailleurs.

### **Bâtir un système financier mondial plus solide**

Les crises financières qui ont secoué les marchés émergents au milieu et à la fin des années 90 ont rappelé les risques associés à la mondialisation — même pour les économies qui ont tiré d'immenses bénéfices de ce processus et qui, à de nombreux égards, sont bien gérées. Les économies frappées par la crise asiatique de 1997–98, en particulier, avaient énormément bénéficié, depuis plusieurs décennies, de leur ouverture au commerce international et aux investissements directs étrangers et de leur accès à des marchés financiers internationaux de plus en plus intégrés. La crise a mis en lumière non seulement les carences de la politique économique conduite par les pays eux-mêmes, mais aussi les défauts du système financier international, et rappelé deux grandes vérités :

- Les investisseurs peuvent se retirer soudainement et massivement d'un pays s'ils estiment que sa politique économique est inadaptée. Une fois que les investisseurs — nationaux ou étrangers — ont perdu confiance, les entrées de capitaux risquent de se tarir et de céder la place à des sorties nettes massives qui peuvent précipiter la crise financière.
- Les crises qui éclatent dans un pays ou une région peuvent se propager très vite à d'autres économies.

Pour réduire le risque de crise financière à l'avenir et favoriser une résolution rapide de celles qui éclatent malgré tout, le FMI et ses États membres ont entrepris, en collaboration avec d'autres organisations internationales, organes de régulation et institutions du secteur privé, de consolider le système monétaire et financier international.

Les réformes sont engagées dans différents domaines :

### **Renforcement du secteur financier**

Les pays sont souvent vulnérables aux crises économiques parce que leur système financier est fragile en raison des problèmes de liquidité ou de l'insolvabilité de certains établissements, ou pourrait le devenir dans une conjoncture défavorable. Afin de consolider ce système, les banques et les autres établissements financiers doivent améliorer leur contrôle interne, et notamment l'évaluation et la gestion du risque. Il peut être nécessaire aussi que les autorités alignent les modalités du contrôle et de la réglementation du secteur financier sur les normes internationales.

## **L'intégration à l'économie mondiale est une dimension clé des stratégies visant à améliorer le niveau de vie**

Le FMI et la Banque mondiale ont commencé, en 1999, à procéder à des évaluations conjointes du secteur financier des États membres afin d'en déceler les faiblesses présentes et potentielles. Les équipes des deux institutions, aidées en général par des experts des banques centrales et des agences de régulation

financière, ont évalué la robustesse du système financier d'un certain nombre de pays. Leurs conclusions ont été transmises aux autorités nationales pour aider celles-ci à prendre les mesures qui s'imposent.

Les services du FMI s'appliquent aussi, avec les gouvernements nationaux et d'autres institutions internationales, à :

- renforcer le cadre législatif et réglementaire et le contrôle du système bancaire;
- examiner les normes de fonds propres des banques et des autres établissements financiers;
- développer un ensemble de normes comptables internationales;
- finaliser une série de principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise;
- éviter que les États membres adoptent des régimes de change vulnérables aux attaques spéculatives;
- assurer une diffusion plus libre et plus rapide des données financières destinées aux marchés.

De même, le FMI travaille à l'amélioration des normes de réglementation avec le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

### **Normes et codes reconnus au plan international**

Les pays peuvent rassurer la communauté internationale sur leur politique économique et les pratiques qu'ils suivent en appliquant les normes et codes de bonne conduite reconnus au plan international. Pour ceux qui ne le font pas encore, ces normes et codes constituent un guide utile qui peut les aider à renforcer leur système. Le FMI s'est attaché à développer et à affiner les normes facultatives dans des domaines qui sont de son ressort, en collaboration parfois avec d'autres organisations internationales telles que la Banque des règlements internationaux (BRI) ou la Banque mondiale. Ces normes couvrent en particulier les méthodes statistiques nationales, les codes de bonnes pratiques dans les domaines budgétaire, monétaire et financier et les directives pour le renforcement du secteur financier — telles que les normes de contrôle et de réglementation du système bancaire.

Les travaux du FMI sont complétés par les efforts de la BRI, de la Banque mondiale et d'autres agences de normalisation

**Le FMI aide les gouvernements des États membres à appliquer les normes et codes reconnus au plan international**



**Les marchés  
ont besoin de  
données actuelles  
et fiables pour  
fonctionner  
efficacement**

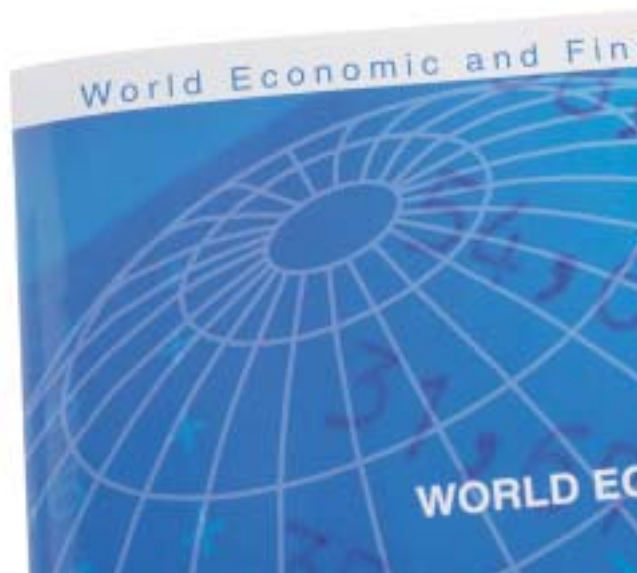


qui travaillent à l'établissement de normes internationales dans des domaines tels que la comptabilité et les audits financiers, les faillites, le gouvernement d'entreprise, la réglementation des marchés de titres, ou les systèmes de paiement et de règlement.

Pour aider les États membres à évaluer dans quelle mesure ils satisfont à ces normes, les services du FMI, en collaboration avec les gouvernements de ces pays, ont entrepris en 1999 de préparer, à titre expérimental, des rapports sur l'observation des normes et codes qui se concentrent principalement sur des domaines présentant un intérêt opérationnel direct pour le FMI. Plusieurs pays ont choisi de publier ces rapports.

### **Encourager l'ouverture et la publication de données**

La publication de données actuelles et fiables — ainsi que d'informations sur la politique économique et financière, les pratiques suivies et le processus de décision dans les différents pays — est nécessaire pour aider les investisseurs à former leur jugement et faciliter un fonctionnement efficace et harmonieux des marchés. Dans le sillage de la crise mexicaine de 1994–95, le FMI a mis au point, en 1996, la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) afin d'aider les pays qui ont — ou cherchent à avoir — accès aux marchés internationaux de

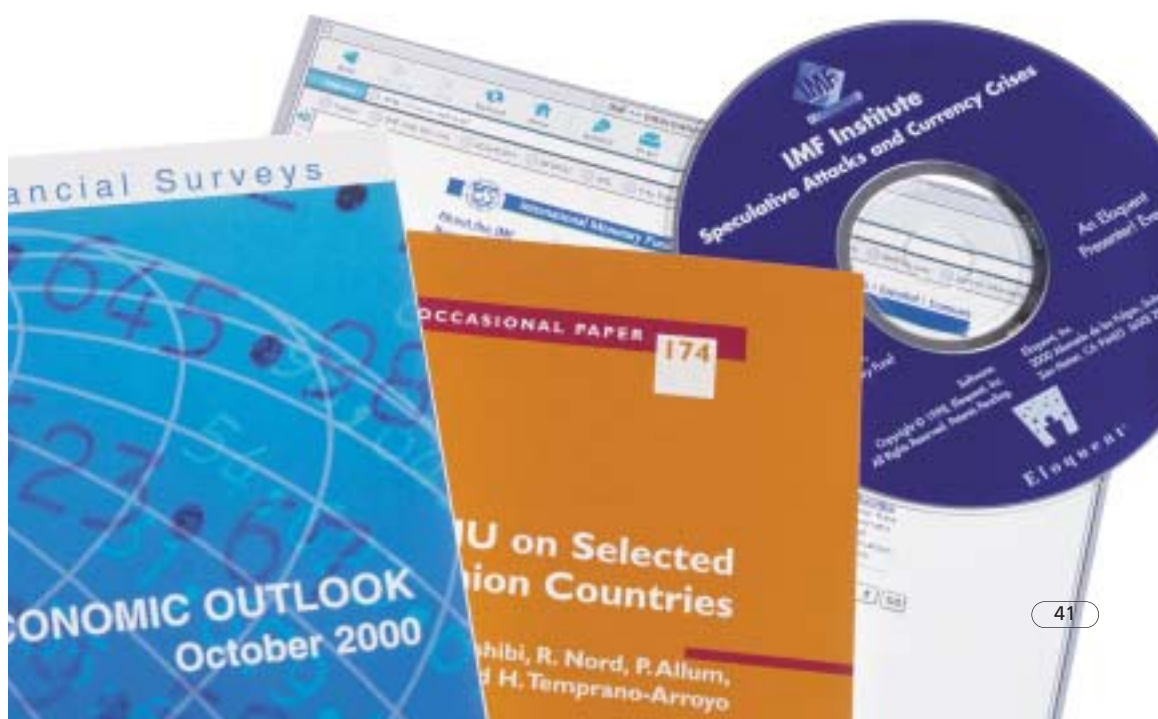



capitaux à diffuser leurs statistiques économiques et financières dans le public. Les pays qui souscrivent à cette norme acceptent de publier, selon un calendrier préétabli, des statistiques nationales détaillées portant notamment sur les réserves internationales et la dette extérieure. Le système général de diffusion des données (SGDD) a été créé en 1997 pour guider les pays qui ne sont pas encore en mesure de souscrire à la NSDD et doivent améliorer leur système statistique.

### Transparence et responsabilité du FMI

L'amélioration de l'information des marchés et du public en général est au cœur de la réforme du système financier international. C'est aussi la pierre angulaire de la réforme interne que vient d'engager le FMI.

Qu'il s'agisse des États membres ou du FMI lui-même, la transparence permet d'améliorer de diverses manières les résultats économiques. L'ouverture accrue des pays encourage le public à analyser leur politique économique de façon plus approfondie et lui permet de le faire à partir de meilleures informations. Elle responsabilise davantage les autorités, donne plus de crédibilité à leur politique économique et, en informant les marchés financiers, aide ceux-ci à fonctionner de façon plus ordonnée et plus efficace. En donnant plus de transparence et





de clarté à ses propres activités et à ses conseils aux États membres, le FMI facilite de son côté l'instauration d'un débat économique plus éclairé et fait mieux connaître son rôle et son action. En soumettant ses conseils économiques à un examen et à un débat publics, le FMI peut aussi améliorer la qualité de ses analyses.

Depuis le milieu des années 90, le FMI a considérablement augmenté le volume d'informations qu'il publie sur ses propres activités et politiques comme sur celles des États membres, en particulier sur son site Internet. Les notes d'information au public, par exemple, qui ont été diffusées à l'issue des consul-

### **Le FMI publie désormais beaucoup plus d'informations**

tations de l'article IV avec environ 80 % des membres du FMI en 1999–2000, résumant les discussions du Conseil d'administration et les conditions dans lesquelles se sont déroulées les consultations. Les lettres d'intention ont aussi été publiées par environ 80 % des pays qui appliquent un programme appuyé par le FMI. En avril 1999, le Conseil d'administration a lancé un projet-pilote de diffusion volontaire des rapports des services du FMI au titre de l'article IV et, au cours des 18 mois suivants, une soixantaine de pays en ont accepté le principe. En novembre 2000, le projet-pilote a été remplacé par une politique de publication des documents sur les consultations de l'article IV et sur l'utilisation des ressources du FMI par les États membres qui prévoit que la diffusion est volontaire (c'est-à-dire soumise au consentement du pays concerné). Depuis juillet 2004, ce consentement est posé en principe.

La responsabilité du FMI — envers les autorités des États membres et du grand public — a été renforcée ces dernières années par une série d'évaluations externes, confiées à des experts indépendants, de ses politiques et activités. Les évaluations qui ont été publiées portent sur la facilité d'ajustement structurel renforcée (qui a été remplacée en 1999 par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance), la surveillance des économies des États membres par le FMI et les études du FMI. Un Bureau d'évaluation indépendant a été créé en 2001. Il a publié trois rapports d'évaluation en 2002–03.

Tout en renforçant la transparence du FMI, le Conseil d'administration est attentif à préserver le rôle de conseiller confidentiel que le FMI joue auprès de ses membres, et qui demeure une dimension essentielle de son rôle.

### **Associer le secteur privé à la prévention et à la résolution des crises**

Les capitaux privés sont, de loin, la principale composante des flux financiers internationaux. Le secteur privé a donc un rôle important à jouer dans la prévention et la résolution des crises financières. Les crises peuvent en effet être évitées, et la volatilité des flux de capitaux privés réduite, si l'on évalue mieux les risques et si un dialogue plus étroit et plus continu s'instaure entre les pays et les investisseurs privés. Ce dialogue peut favoriser aussi une participation plus active du secteur privé à la résolution des crises lorsque celles-ci se déclenchent, y compris via la restructuration de la dette privée.

Créanciers et débiteurs peuvent tirer parti d'un tel dialogue. Et l'association du secteur privé à la prévention et à la résolution des crises devrait aider aussi à limiter l'«aléa moral» — c'est-à-dire la possibilité que le secteur privé soit tenté de s'engager dans des prêts risqués s'il pense que ses pertes éventuelles seront limitées par des opérations de renflouement conduites par des institutions officielles, y compris le FMI.





**L'amélioration de l'évaluation du risque et du dialogue entre débiteurs et créanciers peut aider à prévenir les crises**

Le FMI lui-même approfondit son dialogue avec les participants au marché dans le cadre, par exemple, du Groupe consultatif sur les marchés de capitaux qui s'est réuni pour la première fois en septembre 2000. Ce groupe vise à favoriser une communication régulière entre les participants aux marchés internationaux de capitaux et la direction ou les hauts fonctionnaires du FMI sur des questions d'intérêt commun telles que l'évolution de l'économie et des marchés mondiaux ou le renforcement du système financier international. Mais le groupe n'aborde pas les questions confidentielles liées aux économies nationales.

Lorsqu'une crise éclate, on s'attend des programmes appuyés par le FMI qu'ils permettent, dans la plupart des cas, de rétablir la stabilité par un dosage adéquat de financements officiels, d'ajustement de la politique économique et de raffermissement de la confiance des investisseurs privés. Il arrive cependant que des initiatives telles qu'une restructuration coordonnée de la dette par les créanciers privés s'imposent. Les États membres du FMI se sont accordés sur une série de principes applicables à la participation du secteur privé à la résolution des crises. Mais ces principes doivent encore être affinés et devront être appliqués avec souplesse en fonction de chaque cas.

### **Collaboration avec d'autres institutions**

Le FMI collabore activement avec la Banque mondiale, les banques régionales de développement, l'Organisation mondiale du commerce, les agences des Nations Unies et divers autres organismes internationaux. Chacune de ces institutions est spécialisée dans un domaine et apporte une contribution spécifique à l'économie mondiale. La collaboration entre le FMI et la Banque mondiale dans la lutte contre la pauvreté est particulièrement étroite, car c'est la Banque mondiale, plutôt que le FMI, qui dispose des compétences requises pour aider les pays à améliorer leur politique sociale (voir section suivante).

Le FMI et la Banque mondiale collaborent étroitement dans d'autres domaines aussi. C'est le cas pour l'évaluation des secteurs financiers des États membres (qui vise à faire apparaître les facteurs de vulnérabilité systémique), la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la mise au point de normes et codes, ou l'amélioration de la qualité, de la diffusion et de la couverture des données sur la dette extérieure.

## **Le FMI et la Banque mondiale évaluent ensemble les secteurs financiers des États membres**

Le FMI participe aussi au Forum de stabilité financière, qui rassemble les autorités de tutelle des grandes places financières internationales ainsi que des représentants des organes de réglementation et de contrôle internationaux, de comités d'experts des banques centrales et des institutions financières internationales.

**Réfugiés à un poste de l'ONU au Timor-Leste (ancien Timor oriental). Le FMI collabore étroitement avec les Nations Unies pour relancer l'activité dans l'île et l'aider à se doter d'institutions financières**





## Nouvelle approche de la lutte

Le FMI est une institution monétaire, et non une agence de développement. Il n'en joue pas moins un rôle important dans la lutte contre la pauvreté dans les pays membres. En effet, la croissance durable indispensable pour faire reculer la pauvreté suppose une politique macroéconomique saine, et celle-ci est au cœur du mandat du FMI.



Pendant de nombreuses années, le FMI a aidé les pays à faible revenu à mettre en œuvre une politique économique qui favorise la croissance et l'amélioration du niveau de vie en leur apportant des conseils, une assistance technique et une aide financière. Entre 1986 et 1999, 56 pays regroupant au total 3,2 milliards de personnes ont ainsi bénéficié des prêts à faible taux d'intérêt accordés dans le cadre de la facilité d'ajustement structurel (FAS, 1986–87), puis de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR, 1987–89) qui lui a succédé (voir page 27), et qui visait à aider les pays les plus démunis à mener à bien les efforts déployés pour accélérer leur croissance et redresser durablement leur balance des paiements.

# contre la pauvreté

Ces mécanismes de financement ont beaucoup aidé les pays à faible revenu dans leur effort de développement, mais, en dépit de cette aide importante du FMI et de la communauté des bailleurs de fonds, bon nombre des pays bénéficiaires n'ont pas enregistré les progrès nécessaires à un recul durable de la pauvreté.

Ce constat a conduit les gouvernements, les organisations internationales et les autres parties prenantes à réexaminer de façon approfondie, ces dernières années, les stratégies de développement et de désendettement. Ils en ont conclu qu'il fallait faire davantage.

Lors de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque de 1999, les ministres des États membres ont adopté une nouvelle approche en décidant que l'aide concessionnelle et l'allègement de la dette assurés par le FMI et la Banque reposeront désormais sur des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Les programmes économiques feront donc plus de place à l'initiative des États membres que ce n'était le cas dans le passé.

**Les stratégies de lutte contre la pauvreté peuvent aider les pays à «prendre en main» leur propre développement**

## **La nouvelle approche : une stratégie au service des pauvres**

Les stratégies centrées sur la lutte contre la pauvreté peuvent assurer que les besoins des plus démunis recevront une attention prioritaire dans le débat public, en particulier lorsqu'elles sont formulées dans le cadre d'un vaste processus de participation ouvert également aux représentants de la société civile. D'autre part, les stratégies de lutte contre la pauvreté peuvent aider les pays qui les appliquent à prendre en main leur propre développement, et leur donnent une vision claire de l'avenir qui permet d'inscrire leurs objectifs dans un plan bien arrêté. Une série de principes sous-tendent cette nouvelle approche et aident les autorités à formuler leur stratégie de lutte contre la pauvreté :

- l'approche du développement doit être globale et reposer sur une définition extensive de la pauvreté;
- l'accélération de la croissance est primordiale pour réduire durablement la pauvreté, et une plus grande participation des pauvres peut augmenter le potentiel de croissance d'un pays;
- il est indispensable que les pays concernés «s'approprient» les objectifs, la stratégie et les choix de développement et de lutte contre la pauvreté;
- les membres de la communauté du développement doivent travailler en étroite collaboration;
- il convient de mettre résolument l'accent sur les résultats.

Une transformation de l'ampleur souhaitée ici suppose une réforme des institutions qui rende celles-ci comptables de leurs actions devant la population — y compris les pauvres — et que les capacités de chaque pays soient renforcées afin qu'il puisse répondre aux besoins de ses ressortissants. Cela dit, cette stratégie ne donnera des résultats que si elle est étayée par un engagement durable des gouvernements et de leurs partenaires. C'est dans cette optique que les pays participants élaborent un schéma directeur énoncé dans leur **document de stratégie pour la réduction de la pauvreté** (DSRP). Le fait que la lutte contre la pauvreté s'inscrive dans ce plan d'ensemble permet à la communauté internationale — et notamment au FMI — d'apporter une aide aussi efficace que possible.

### Rôles respectifs du FMI et de la Banque mondiale

La Banque mondiale et le FMI apportent leur appui aux gouvernements des États membres qui élaborent leur stratégie, mais les deux institutions ne veulent pas influencer sur l'orientation de celle-ci. Leurs dirigeants sont conscients que cela suppose une modification profonde des cultures et des comportements de la Banque mondiale et du FMI, mais aussi des autres partenaires institutionnels. Cette mutation est en cours. En coordonnant d'emblée les efforts engagés et en maintenant un dialogue permanent avec les autorités nationales — afin de leur fournir notamment les données nécessaires à l'établissement d'un diagnostic —, la Banque mondiale

et le FMI peuvent apporter en temps utile une aide cohérente aux pays membres.

Chaque institution doit concentrer ses efforts sur ses domaines de compétence traditionnels. C'est à la Banque mondiale, par exemple, qu'il revient au premier chef d'établir un diagnostic et de conseiller les États membres sur la politique sociale à mener pour réduire la pauvreté. Le FMI donne des avis sur les domaines qui relèvent de son mandat traditionnel, et encourage notamment les gouvernements de ces pays à conduire une politique macroéconomique prudente. Dans les domaines où les deux institutions ont des compétences — finances publiques, exécution et transparence budgétaires, administration fiscale et douanière —, elles coordonnent étroitement leur action.

Étant donné que les prêts concessionnels du FMI et de la Banque mondiale et leurs opérations d'allègement de la dette s'inscrivent dans le cadre des DSRP, les stratégies qui y sont exposées sont déterminantes pour les deux institutions. Les pays qui participent à ce type de programme communiquent leur stratégie définitive, pour approbation, aux conseils d'administration des deux institutions. Ces derniers reçoivent aussi les conclusions de l'évaluation effectuée conjointement par les services de la Banque mondiale et du FMI, qui analysent ces stratégies et recommandent ou non leur approbation. Les stratégies n'ont pas à être en

**Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté favorisent la cohérence des stratégies**

**Une salle de classe surpeuplée en Tanzanie. Sans une croissance forte, de nombreux pays africains n'atteindront pas les objectifs de développement pour le Millénaire, notamment en matière d'éducation**



#### Encadré 5

##### Formulation des stratégies de réduction de la pauvreté

L'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) répond à la volonté de renforcer certains principes de base : la prise en main du programme par le pays bénéficiaire, le développement global et une large participation de la population. S'il n'y a pas de modèle type de la stratégie à suivre, un certain nombre d'éléments clés se retrouveront sans doute dans toutes celles qui sont mises en œuvre.

**Diagnostic des obstacles à la réduction de la pauvreté et à la croissance.** La lutte contre la pauvreté peut commencer en utilisant les données existantes pour déterminer qui sont les pauvres et où ils vivent, et en recensant les domaines où ces données doivent être renforcées. Sur cette base, la stratégie peut consister à analyser les obstacles macroéconomiques, sociaux et institutionnels à l'accélération de la croissance et du recul de la pauvreté.

**Politiques et objectifs.** Une fois que la pauvreté et ses causes sont mieux comprises, le DSRP peut fixer les objectifs à moyen et à long terme de la stratégie antipauvreté et énoncer les politiques macroéconomique, structurelle et sociale qui permettront de les atteindre.

**Suivi.** Pour permettre de mieux comprendre le lien entre les mesures prises et les résultats obtenus, la stratégie de réduction de la pauvreté doit prévoir un suivi des progrès accomplis et un échange d'informations avec les partenaires du pays pour le développement.

**Assistance extérieure.** La stratégie peut viser aussi à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'assistance des donateurs en déterminant l'ampleur des concours extérieurs, financiers et techniques, nécessaires à sa mise en œuvre. Elle peut aussi comporter une évaluation de l'impact que ces concours peuvent avoir sur la pauvreté selon leur importance, y compris les économies effectives dégagées par l'allègement de la dette.

**Participation.** La stratégie peut décrire les modalités, la fréquence et le lieu des consultations, résumer les principales questions évoquées et les points de vue des participants, rendre compte de l'impact des consultations sur son élaboration et examiner le rôle de la société civile dans son suivi et sa mise en œuvre.

parfait accord avec les recommandations des deux services. Cette procédure assure aux conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale — et à la communauté internationale — que ces stratégies, qui peuvent recueillir un large soutien dans le pays, ne s'en attaquent pas moins effectivement à des questions difficiles ou controversées.

## Alléger le fardeau de la dette

En 1996, la Banque mondiale et le FMI ont lancé l'**initiative en faveur des pays pauvres très endettés** (PPTE). L'objectif de cette initiative était d'alléger le fardeau de la dette des pays les plus démunis tout en les aidant à connaître la croissance et à faire reculer la pauvreté.

Un certain nombre de pays ont été admis à bénéficier de cette initiative — en septembre 1999, plus de 6 milliards de dollars d'allègements de dette, en termes nominaux, avaient été engagés en faveur de sept pays —, mais il est apparu de plus en plus que cette initiative n'allait ni assez loin, ni assez vite.

Par conséquent, la nouvelle approche de la lutte contre la pauvreté adoptée en 1999 s'est accompagnée d'un renforcement de l'initiative visant à assurer :

- un allègement plus substantiel de la dette d'un plus grand nombre de pays en abaissant les seuils pris en compte; par exemple, 38 pays peuvent être admis à bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE, contre 29 auparavant;
- un allègement plus rapide de cette dette, en finançant à un stade précoce les programmes économiques mis en œuvre, afin de libérer des ressources pour la lutte contre la pauvreté, et notamment pour les dépenses de santé et d'éducation.

Si l'on y ajoute les allègements de dette consentis en dehors de l'initiative, les PPTE bénéficiaires ont vu l'encours de leur dette réduit des deux tiers environ, en moyenne, ce qui a libéré des ressources pour les dépenses sociales.

En juillet 2004, 27 pays à faible revenu — dont 23 pays d'Afrique subsaharienne — avaient commencé à bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des PPTE.

Sont admis à bénéficier de cette initiative les pays à faible revenu handicapés par un niveau d'endettement intolérable. Pour ces pays, africains pour la plupart, même le recours aux

**Les sommes libérées par l'allègement de la dette doivent aller aux dépenses de santé et d'éducation ou aux autres programmes sociaux antipauvreté**



mécanismes traditionnels de rééchelonnement et d'allègement de la dette — conjugué à l'aide, aux prêts concessionnels et à une politique économique saine — ne suffirait pas à ramener la dette extérieure à des proportions «viables», c'est-à-dire à un niveau auquel son service puisse être assuré confortablement grâce aux recettes d'exportation, à l'aide et aux entrées de capitaux, tout en maintenant un niveau d'importations suffisant.

La réduction de la dette accordée au titre de l'initiative en faveur des PPTTE vise à étayer une politique économique axée sur la croissance et le recul de la pauvreté. Le rôle du FMI consiste, entre autres, à assurer (avec la Banque mondiale) que les ressources libérées par l'allègement de la dette ne sont pas gaspillées. Si elle ne s'accompagne pas d'une bonne politique économique, en effet, la réduction de la dette ne suffira pas à faire reculer la pauvreté. Et les politiques antipauvreté doivent être appuyées non seulement par un allègement de la dette, mais aussi par une augmentation des flux d'aide en provenance des pays riches et un meilleur accès des pays en développement aux marchés des pays industriels.

C'est la responsabilité collective de la communauté internationale d'assurer que la croissance est partagée par tous, et de veiller en particulier à ce que les plus pauvres ne soient pas encore plus marginalisés. Le FMI fait tout ce qui est en son pouvoir pour y contribuer dans le cadre des efforts qu'il déploie pour assurer une mondialisation au service de tous.

Des enfants visitent le Centre d'accueil du FMI à Washington. Ouvert au public, le Centre propose des expositions sur le rôle du FMI dans l'économie mondiale

